

MULTI-ACCUEIL « LES LUCIOLES »



LE PROJET D'ETABLISSEMENT



LA CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT



DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

- 1) Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
- 2) J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
- 3) Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli(e) quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- 4) Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels(les) qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
- 5) Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- 6) Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
- 7) Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels(les) qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
- 8) J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
- 9) Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.
- 10) J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié.

Accueillir un enfant, c'est prendre en compte le parent et ses demandes, c'est l'aider à confier son enfant dans un **climat de confiance** où le lien parent-enfant sera préservé.

Les outils de travail de la professionnelle doivent être l'**écoute**, la **communication**, la concertation.

Un **relais** doit donc s'effectuer entre le parent et la professionnelle pour favoriser l'élaboration d'une coéducation imposée par les circonstances : reprise du travail, désir de socialisation, de faire vivre des rencontres à son enfant (enfant-adultes) dans le respect de chacun (groupe familial-structure).



I. Un Projet d'Accueil

LES PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSÉES

LA PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

LE TRAVAIL D'ÉQUIPE

A. Une Structure pour les 2 mois - 2 ans et plus

Dans le souci d'un **accueil personnalisé** et à la dimension de l'enfant **le Multi-Accueil**, avec une capacité d'accueil de **20 enfants de 2 mois à 2 ans**, fonctionne du **lundi au vendredi de 7h45 à 18h45**, excepté le **mercredi** où l'accueil est assuré de **8h à 18h** et est mutualisé avec le jardin d'enfants.

Il est proposé un **accueil régulier à temps plein ou temps partiel**, un accueil **occasionnel**, sous forme de réservation de créneaux horaires et/ou un accueil d'**Urgence**.

L'accueil d'enfants atteints de **maladie chronique** se fait en mettant en place un **Protocole d'accueil individualisé** (PAI) élaboré avec le médecin traitant, la famille et le référent santé de la structure.

L'accueil d'enfants présentant un **handicap** se fait en élaborant un « **projet individualisé** » construit avec la famille, pour une évaluation globale des compétences, des difficultés et des besoins de l'enfant, qui permet de mettre en place des adaptations favorables à son bien-être.

Ce lieu de vie a pour **objectif** :

- De favoriser le **bien-être** et l'**épanouissement** de chaque enfant dans un **cadre bienveillant** qui tient compte de la **singularité de chacun** et de la spécificité de chaque histoire familiale.
- D'**accompagner l'autonomie** de l'enfant en le prenant en compte dans son individualité, en lui garantissant un environnement affectif, sécurisant, et en l'aidant dans sa rencontre avec les autres par l'exploration et par la proposition de découvertes sensorielles et motrices.

B. Une Équipe Pluridisciplinaire

1) Présentation de l'Équipe

a) L'Équipe Éducative

Elle œuvre dans un **projet commun** répondant au taux d'encadrement requis par les services de P.M.I., afin d'assurer la sécurité et le bien-être de l'enfant.

De par une **volonté commune** de diversité, favorable à l'enrichissement des pratiques professionnelles, une partie des salariées effectue un roulement sur les deux structures de l'Association, soit le Multi-Accueil et le Jardin d'enfants, selon un planning défini.

Le **personnel de la structure** auprès des enfants se compose comme suit :

- Une **Directrice, Éducatrice de Jeunes Enfants**, Professionnelle Diplômée Qualifiée en CDI 32h30/sem.

⇒ Mme **Delpoux Sandrine** qui est à la Direction du Multi-Accueil mais aussi du Jardin d'Enfants. (Cf. Fiche de Poste).

Elle accueille une semaine sur 2 les enfants et intervient dans des moments où il faut renforcer l'équipe, comme les moments de repas, du coucher...

→ Elle est sous la responsabilité de l'Association.

- En **alternance** et par roulement sur les **deux structures, 1 Éducatrice de Jeunes Enfants**, Technicienne Petite Enfance, Professionnelle Diplômée Qualifiée. (Cf. Fiche de Poste).

⇒ Mme **Raynal Camille** CDI 35h/sem.

Définition : L'**E.J.E** est un professionnel spécialisé dans la petite enfance de 0 à 7 ans. Son rôle est d'accompagner l'enfant dans son éveil, de favoriser son développement, son épanouissement, de le préparer à la vie sociale et de prévenir certaines inadaptations physiques et psychiques. Il le fait à partir de connaissances approfondies de l'enfant et de ses besoins (formation sur 3 ans sur concours après le BAC sanctionnée par un diplôme d'état décerné par le ministère de la santé). La préparation de cette profession associe acquisitions théoriques (pédagogie, santé, sociologie, psychologie, législation) et expériences pratiques au cours de stage à temps plein auprès d'éducateurs de jeunes enfants déjà en poste.

⇒ **Elle est mandatée pour garantir l'application du règlement de fonctionnement, du cadre et des démarches éducatives.**

→ Elle peut assurer la continuité de Direction.

- En **alternance** et par **roulement** sur les **deux structures, 3 Auxiliaires de puériculture**, Professionnelles Diplômées Qualifiées (Cf. Fiche de Poste).

⇒ Mme **Julien Mathilde** CDI 32h30/sem.

⇒ Mme **Moriaux Sophie** CDI 32h30/sem.

⇒ Mme **Verne Aurore** CDD 30h/sem.

Définition : L'**A.P** est une professionnelle paramédicale dont le rôle est de favoriser la santé et le développement de l'enfant. Elle dispense des soins spécialisés et participe à l'organisation des activités. Sa formation comporte 18 semaines d'enseignement théorique et 27 semaines de stage. Elle est sanctionnée par un diplôme professionnel dispensé par des écoles agréées.

⇒ **Leur rôle est d'accompagner l'enfant et/ou le groupe d'enfants pour que toutes les garanties de sécurité, tant corporelles que psychiques et affectives soient offertes dans le respect des démarches éducatives du lieu d'accueil.**

→ l' **AP** peut assumer la **responsabilité de l'accueil** au sein de la structure.

→ Elles sont sous la responsabilité de la Directrice et de l'Association.

- En **alternance** et par **roulement sur les deux structures, 6 Auxiliaires Petite Enfance** titulaires du **CAP Petite Enfance**. (Cf. Fiche de Poste).

⇒ Mme **Bonnafous Marine** CDI 30h/sem.

⇒ Mme **Holleville Stéphanie** CDI 35h/sem.

⇒ Mme **Plazolles Marine** CDI 32h30/sem.

⇒ Mme **Prats CHRISTEL** CDI 32h30/sem.

⇒ Mme **T'ioen Jessica** CDI 35h/sem.

⇒ Mme **Vedeau Adeline** CDI 30h/sem.

Définition : L'**A.P.E** bénéficie d'une formation de 2 ans, les préparant à assurer l'accompagnement de l'enfant au quotidien avec des notions sur les soins d'hygiène corporelle, l'alimentation, la sécurité de l'enfant et l'entretien des espaces de vie.

⇒ **Leur rôle est d'accompagner l'enfant et/ou le groupe d'enfants pour que toutes les garanties de sécurité, tant corporelles que psychiques et affectives soient offertes dans le respect des démarches éducatives du lieu d'accueil.**

→Elles sont sous la responsabilité de la Directrice ou de la professionnelle diplômée qualifiée présente, en son absence, et de l'Association.

b) Le Personnel de Service

Mme **Estèves Marie-Paule** (CDI 20h : 4h/j) assure l'entretien des locaux du Multi-Accueil et du Jardin d'enfants. (Cf. Fiche de Poste).

Elle est secondée par **1 des Auxiliaires Petite Enfance** qui assure plus particulièrement l'entretien des locaux du jardin d'enfants (1h/jour).

⇒ Son rôle est d'assurer et veiller à l'**entretien et à la désinfection des locaux** selon un protocole détaillé et un planning établi.

→Elle est sous la responsabilité de la Directrice ou de la professionnelle diplômée qualifiée présente en son absence et de l'Association.

c) Le Référent Santé

⇒ Mme **Escoutes Myriam**, Infirmière Puéricultrice diplômée d'État, en vacation 20h par an.

En collaboration avec l'équipe, ses **missions** sont :

- Apporter son concours à la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'EAJE ou le service
- Veiller à la mise en place des mesures nécessaires à l'inclusion des enfants en situation de handicap, avec une affection chronique ou un problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.
- Participer à la conception d'un PAI avec la famille, le médecin traitant de l'enfant et l'équipe de l'EAJE.
- Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé (nutrition, activité physique, sommeil, écrans) auprès des professionnels. Veiller à ce que les parents puissent y être associés.
- Contribuer, dans le cadre de la protection de l'enfance, en collaboration avec la direction de l'établissement ou du service, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être
- Établir en collaboration avec la direction de l'établissement et la PMI les protocoles santé annexes au règlement de fonctionnement

- Procéder quand c'est nécessaire avec l'accord des parents à un examen clinique de l'enfant en vue d'établir un diagnostic sur son état de santé ou son développement.
- S'assurer pour chaque enfant de la remise à l'EAJE au moment de son admission d'un certificat médical attestant l'absence de toute contre-indication à la vie en collectivité établi par un médecin choisi par les parents.

d) Les Partenaires Éducatifs ou Institutionnels

- **La Psychologue**

Conformément au projet de la structure, elle intervient un mois sur deux (1h30) auprès de l'équipe éducative afin d'assurer une **analyse des pratiques**.

- ⇒ Cette mission est assurée par **Mme SABATIER Pascale**, psychologue clinicienne.

- **Les Écoles de Formation**

L'équipe a opté pour accueillir des **stagiaires** de différentes écoles et formations (E.J.E., A.P., B.E.P. sanitaire et social, C.A.P. petite enfance) avec lesquelles une convention est signée.

Cet accueil nous paraît intéressant car il nous permet de maintenir un **lien avec la « formation »**.

De plus par l'accompagnement que nous nous engageons à offrir, l'équipe se doit en permanence de conforter ses pratiques professionnelles dans la cohérence du projet, afin de permettre au(x) stagiaire(s) de trouver matière à se questionner et favoriser ainsi l'élaboration de ses objectifs de stage.

Nous demandons un **temps d'observation** avant toute implication dans la structure auprès de l'enfant, mais aussi un dialogue permanent afin d'évaluer la réflexion et l'analyse du stagiaire et ainsi lui permettre d'affiner son propre **projet professionnel** dans le respect de celui de la structure et celui du centre de formation.

Des temps de rencontre sont aménagés par la professionnelle référente afin de **soutenir, accompagner** et **évaluer** le stagiaire dans sa réflexion et dans sa pratique.

Dans le souci d'une garantie de qualité d'accueil du stagiaire et de l'enfant, nous limitons volontairement cette formation pratique à 3 candidats d'écoles de formations par année scolaire.

- **Les Assistantes Maternelles des « Doux Doudous »**

Une fois par mois, elles nous rendent visite par petits groupes (6 max). Ce travail de lien, nous permet de nous rencontrer, avec les enfants dont elles ont la garde. Nous leur ouvrons notre lieu de vie en fonction de l'âge des enfants qu'elles accompagnent. Les enfants partagent des activités ou restent en jeu libre.

Nous proposons aussi d'**associer** les parents des enfants qu'elles gardent, à nos moments de **rencontres associatives** : goûter de Noël, réunion à thème et spectacle de fin d'année.

e) Les Interventions Ponctuelles d'Autres Professionnels

- **Le Personnel Médical Occasionnel**

Pour faciliter le soin médical de certains enfants et permettre la continuité de l'accueil, la structure accepte les **visites occasionnelles** de certains spécialistes (kiné, infirmier...) en concertation avec les professionnelles afin de trouver des temps adaptés à l'organisation du quotidien et adaptés au rythme de l'enfant concerné.

- **Les Intervenants pour nos Réunions à Thème**

L'équipe éducative sollicite **1 fois par an**, des **professionnels de la petite enfance** (psychologue, pédopsychiatre, conteur...) autour d'un **thème défini** en fonction des préoccupations du moment.

Ces intervenants animent ces rencontres avec la participation de l'équipe et des parents, **en soirée**, afin de partager, échanger, susciter le questionnement et favoriser la prise de conscience qui peut aider chacun de nous à cheminer autour de cette coéducation.

- **Les Intervenants pour l'Animation de fin d'année**

Un **professionnel**, de préférence financé par la participation de sponsors, vient offrir aux enfants une **animation adaptée** tout particulièrement aux 2 mois/4 ans. S'en suit un petit repas convivial entre l'équipe, les parents et les enfants.

2) Le Travail d'Équipe

Le travail d'équipe, c'est permettre à chacune d'entre nous, par sa vie dans la structure et le rôle qui lui incombe, de **s'exprimer**, de **proposer**, d'**analyser**, de **réfléchir**.

Il est donc nécessaire de prendre du recul, ceci lors de **temps de réunions** qui sont l'occasion de mettre en commun nos observations, nos questionnements afin de les affiner, les objectiver, dans un cadre professionnel **sous-tendu par le projet éducatif**.

a) La Réunion d'Équipe

Temps de rencontre : **1h30 en soirée tous le 2 mois**.

- Des réajustements concernant le **fonctionnement organisationnel** sont partagés et explicités pour que le sens en soit donné et qu'ainsi chaque membre de l'équipe en garantisse l'application en s'y sentant impliqué.
- L'**accompagnement de l'enfant** dans sa globalité est parlé, réfléchi et posé afin que ce dernier rencontre une cohérence dans les actions menées, pour lui permettre de se construire et ainsi évoluer de façon positive au sein de la structure.

Cette réflexion peut être sous-tendue par un travail sur un thème abordant le développement du jeune enfant.

Par le biais de ces échanges, l'équipe évalue ses pratiques, les conforte ou les réajuste pour finalement enrichir son approche de l'enfant et ainsi construire les actions éducatives dans lesquelles elle pourra mieux s'affirmer.

b) L'analyse des Pratiques

Temps de rencontre : **1h30 en soirée tous les 2 mois**.

Elle est animée par une psychologue clinicienne, **Mme SABATIER Pascale**, afin de réfléchir ensemble aux difficultés éventuelles rencontrées par l'équipe, lors de l'accompagnement de l'enfant et/ou de sa famille.

Elle aide à réajuster les actions dans le souci de répondre au mieux à la « problématique » rencontrée. L'équipe prend donc en compte l'enfant dans une dimension globale (psychique, familiale, sociale...).

Cette réflexion peut faire émerger des situations nécessitant un soutien plus spécifique et cela suppose une orientation de l'enfant et de sa famille, par les professionnelles, vers des lieux de consultations plus appropriés à la situation.

Cette démarche entre dans la mission de prévention qui étaye notre travail social.

c) Les Actions en matière de Formation

Se former régulièrement, permet de se questionner, de réfléchir à ses pratiques éducatives, d'approfondir ses connaissances sur le jeune enfant, de les mettre en confrontation ...

Cela est essentiel dans notre activité où les pédagogies, les recherches scientifiques sur la construction psychique du tout jeune enfant, bougent, évoluent ... impliquant une remise en cause de certaines de nos pratiques.

Aussi, chaque année au cours de l'**entretien annuel**, chaque salariée peut présenter son **projet de formation** pour l'année à venir.

En concertation avec elle, la Directrice et le Bureau Associatif envisage des formations en présence réelle ou webinaire, qui peuvent répondre à sa demande.

Toutefois, on ne peut que regretter et constater que la difficulté à recruter pour des temps courts de remplacement, parasite fortement l'élan vers la formation.

Chacune étant consciente, que l'absence crée un manque de personnel auprès des enfants qu'il est difficile de remplacer.

L'élaboration du projet Éducatif du Multi-Accueil est le fruit d'une réflexion d'équipe, après avoir pris en compte l'adéquation des besoins du jeune enfant, des demandes parentales, des possibilités du lieu d'accueil et de la réglementation en vigueur.

L'objectif premier est toujours de donner un sens aux actions entreprises, afin d'offrir à l'enfant et aux parents une qualité d'accueil et d'accompagnement dans la cohérence et avec toujours le souci de s'inscrire dans une mission de prévention.



II. Un Projet Éducatif

DES VALEURS ÉDUCATIVES

UN ESPACE AMÉNAGÉ EN FONCTION DES BESOINS DES ENFANTS

UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE

DES DÉMARCHES & DES POSITIONNEMENTS EDUCATIFS

A. Nos Valeurs Éducatives

Afin que **l'action éducative** soit **cohérente** vis-à-vis de l'enfant et de sa famille, nous avons choisi de rédiger un **projet éducatif** qui définit les **orientations** de notre **travail d'équipe** autour d'**objectifs communs**.

Il n'est pas une fin en soi, mais un rail sur lequel le quotidien s'appuie.

Ce projet s'enrichit des **compétences** et des **observations** de chaque membre de l'équipe.

Les **Valeurs Éducatives** qui animent l'équipe et qui sous-tendent nos démarches sont :

- ⇒ Le **Bien-être** de l'enfant et de sa famille. Celui-ci, sous-entend, écoute, bienveillance...
- ⇒ La **Collaboration** avec les parents, en les reconnaissant comme premiers éducateurs de leur enfant, en les encourageant, et en les associant chaque fois que possible à nos actions éducatives.
- ⇒ **Le Respect** de l'enfant et de sa famille, avec leur vécu, leurs particularités, leur culture, leur éducation...
- ⇒ **La Sécurité Physique et Affective**, en proposant à l'enfant un environnement adapté et sécurisé qui lui permet d'évoluer sans se mettre en danger, mais aussi en lui offrant un univers stable et serein dans lequel il peut s'épanouir et évoluer à son rythme.

L'enfant doit trouver un équilibre entre des soins affectifs et psychiques et un besoin d'**apprentissage**, d'**autonomie**, de **socialisation**.

B. L'Espace

L'organisation du **lieu de vie** doit être adaptée à l'âge de l'enfant et doit prendre en compte son développement moteur, psychoaffectif (maturité) et cognitif.

Aussi, l'espace proposé est primordial pour favoriser son développement et encourager ses explorations et découvertes.

L'accueil se fait dans des locaux, chaleureux et colorés, dans un décor adapté et réfléchi pour l'enfant afin qu'il puisse trouver un espace répondant à ses besoins de soins, de découvertes et d'activités.

a) Le Hall d'Entrée Vitré

C'est un petit **lieu de transition** où l'enfant et le parent rencontrent la structure, commencent à s'en imprégner. Nous y trouvons :

- Des **porte-manteaux** pour les enfants personnalisés par une photo.
- Des **casiers individuels** pour les chaussures/chaussons.
- Des **casiers administratifs** aux noms des familles, une **boîte aux lettres** pour les paiements, les **bordereaux vacances** et un **panneau d'information** ponctuelle.

Le parent peut y retrouver le règlement de fonctionnement, le projet d'Établissement et les informations associatives (statuts, derniers compte-rendu AG/CA, Bilans Comptables...).

Un **trombinoscope** permet de visualiser l'**équipe éducative** (fonction, qualification) et l'**équipe gestionnaire** de l'association (poste occupé).

Le parent, chaque jour, peut également prendre connaissance de l'**activité** effectuée par son enfant dans la journée, listée sur un **petit tableau** sur papier.

Cet espace qui s'ouvre à la fois sur l'extérieur, mais aussi sur le lieu de vie, est volontairement vitré pour que l'enfant puisse être acteur dans les moments de séparation/retrouvailles : L'enfant peut ainsi suivre du regard son parent jusqu'au bout pour lui dire au revoir en douceur. Tout comme il lui est possible de le voir arriver au moment des retrouvailles.

b) Le Lieu de Vie

Il est aménagé de façon à proposer un **espace** suffisamment **riche, varié** et **sécure**, pour que l'enfant puisse évoluer, se construire, dans un environnement favorisant l'exploration mais aussi l'observation, la rencontre mais aussi la réflexion, et pratiquer à son rythme ses propres découvertes.

Une première **pièce principale vitrée, colorée** et donnant accès à d'autres salles, propose :

- Une **table octogonale** en **plastique** avec une bassine en son centre, contenant des animaux plastiques ou tissus (Changement toutes les semaines). La bassine peut être enlevée pour permettre aux enfants de se glisser dans le trou.
- Une **table boulier** en **bois** complète les possibilités de manipulation.

- Un meuble **carré** en **bois** sur roulettes et à étagères, à hauteur d'enfant, propose un espace voiture représenté par un tapis avec des motifs routiers, sur lequel et dans lequel on peut retrouver des véhicules de différentes tailles et des bonhommes, qui invitent l'imaginaire de l'enfant à travers la manipulation.
- Un **gros cube plastique** bleu, dans lequel un enfant peut se glisser pour jouer seul ou observer.
- Un **grand tableau mural**, sur lequel s'aimantent de grandes figurines en tissus (Série Véhicule ou animaux que l'on permute une semaine sur 2).
- Une **chenille murale** composée de 5 modules avec des jeux de manipulation, faisant appel à la motricité fine.
- Un **module central en bois** avec un **côté nurserie** et un **côté cuisine**, des étagères de part et d'autre avec des poupées et des vêtements, de la vaisselle et des fruits & légumes...
- Un **espace repos aménagé** dans un petit espace, un peu en retrait, avec une couette et un meuble bas en bois avec une enfilade de petits casiers, dans lesquels l'enfant peut trouver des livres en tissus.
- Un **meuble « banc »** en **bois** avec 3 compartiments qui contiennent des jeux d'encastrement divers et dans lesquels les enfants se glissent pour jouer à cache-cache.
- Un **grand miroir vertical** avec un encadrement des « contes des mille et une nuits » invite l'enfant à se regarder.

Une **seconde pièce** desservie par la première, est un espace exclusivement consacré aux **bébés**. On y retrouve :

- Un **grand tapis modulable** (en fonction du nombre de bébés) qui offre un premier univers douillet avec des coussins, des hochets de différentes formes, couleurs et textures.
- Un **miroir** qui permet au bébé de se regarder lorsqu'il se trouve sur le grand tapis modulable.
- Des **transats**, un **siège suspendu pivotant** avec tableau d'activités et une « **zébulette** » qui leur permet d'être à la verticale en étant bien soutenu pour se balancer, sautiller ou simplement se reposer sans forcer sur ses jambes.

- Des **murs ludiques** qui invitent les bébés qui commencent à se « redresser », à la découverte avec divers modules qui mettent les sens à l'épreuve en faisant tourner, coulisser et glisser, en touchant, en regardant : la motricité fine et la perception sont ainsi stimulées.
- Une **maisonnette** avec toboggan, porte et fenêtre, jeux d'encastrement, de balles, permet au bébé d'expérimenter de façon ludique, sa motricité.

Cet **espace** volontairement **non clos** leur permettra d'accéder à l'espace des plus grands, quand leurs capacités psychomotrices & psychiques le leur permettront.

A l'inverse, les enfants qui ont acquis la marche, et de ce fait ayant d'autres besoins, avec d'autres possibilités s'offrant à eux, ont l'accès de cet espace bébés, interdit.

c) Les Chambres

L'espace sommeil est constitué de quatre chambres de 6 **lits à barreaux**.

Chaque enfant a un lit qui ne sert qu'à lui.

Les plus grands dorment dans des **sacs de couchages** colorés ouverts sur le côté, les moyens avec des **couettes** non bordées et les bébés dans des **turbulettes**.

En été, nous utilisons des draps en coton colorés.

d) La Salle de Change

Cette pièce est équipée d'un **espace de change** composé de :

- **Trois modules** avec plans de change adaptés aux tout-petits et répondant aux normes de sécurité. Chacun d'entre eux possède une petite vasque et des tiroirs pour y ranger gants, serviettes et d'un placard pour le rangement des accessoires de soin.

NB : Un **escalier fixe** permet aux plus grands d'accéder seul à la table de change (l'adulte accompagne mais laisse l'enfant faire seul) et une baignoire intégrée offre la possibilité d'une toilette complète si besoin.

- **Casiers individuels** nominatifs qui permettent de déposer les affaires de chaque enfant (rechange, pommade pour érythèmes, antipyrétique...).
- Trois **pots**, deux **WC** et un **lavabo** à leur taille.

- Une **étagère** à hauteur d'enfants pour le rangement des **couches**.
- Une **armoire à pharmacie** qui contient le nécessaire pour effectuer les soins infirmiers (antiseptique, pansements, sérum physiologique, compresses, thermomètre...).

NB : Les **transmissions Parentales** concernant les soins corporels et/ou médicaux sont transcrites journalièrement sur un **tableau**.

Cette **salle**, donnant sur un couloir desservant les dortoirs, est volontairement **vitrée à hauteur d'adulte**, pour faciliter la communication et permettre de mieux s'organiser au moment des changes et couchers individualisés.

C. Les Espaces Communs avec le Jardin d'Enfants

a) La Cuisine

Elle est équipée pour le **maintien à température des repas** (livrés en chaîne froide/chaude par la cantine scolaire de Puygouzon), pour la conservation au froid des denrées alimentaires qui le nécessitent, pour la **stérilisation** et la **mise en température** des biberons, pour le stockage des ustensiles de repas, des denrées alimentaires...

C'est un lieu **exclusivement réservé aux adultes**.

b) L'Espace Repas

L'espace repas est composé de **2 salles**, une pour le Multi-Accueil et l'autre pour le Jardin d'enfants. Elles sont reliées par une porte de séparation, que l'adulte peut ouvrir et fermer selon les besoins et les circonstances.

L'espace repas du Multi-Accueil sert pour les bébés mais aussi les plus grands :

- ⇒ Le **repas du bébé** lui est proposé, sur une chaise haute, par une référente.
- ⇒ Les **plus grands** du multi-accueil, ont un mobilier à leur taille, 2 tables et leurs chaises avec accoudoirs, qui leur permet de prendre les repas par **groupe de 3 ou 4**, avec un **adulte qui mange avec eux**.

Un tableau permet la transmission des prescriptions médicales (posologie, fréquence...) quand celles-ci nécessitent des prises au moment du repas de midi ou du goûter.

c) La Salle d'Eau

Cette **salle** entièrement **carrelée** s'ouvre par une grande baie vitrée sur la pièce de vie principale. Elle est équipée avec :

- Une **fontaine centrale** pour le lavage des mains et permet la mise en place de jeux d'eau à l'aide de piscines, bac à eau.
- Une **table** et des **tabourets** qui permettent la mise en place d'activités en petit groupe (2 ou 4).
- Un **chariot** qui permet le stockage du petit matériel bureau (papiers, feutres, ciseaux, gommettes ...).
- Des **étagères en bois** avec le matériel pour les activités artistiques (pâte à modeler, pâte à sel, peinture ...).
- Un **chevalet** permettant de dessiner ou peindre en position verticale.

d) La Salle de Motricité

Elle est équipée de **modules** favorisant l'expression corporelle :

- Tapis colorés antidérapants
- Modules de motricité (pentes, escalier, tunnel...)
- Ballons
- Parcours d'équilibre

Cette salle s'ouvre sur la pièce principale et un patio extérieur, par deux grandes baies vitrées.

e) Le Patio Extérieur

Cet **espace central à ciel ouvert** donne sur le jardin d'enfant et certains espaces communs aux deux structures. Il permet d'organiser des jeux d'eau en extérieur (piscines, toboggan, bacs à hauteur d'enfants...) en période estivale.

f) La Bibliothèque

Elle est aménagée de façon confortable avec des tapis, des coussins, des canapés de couleurs.

- Des **étagères** présentent des **livres** classés par thèmes que l'adulte raconte aux enfants.
- Un **grand bac à livres** permet aux enfants la manipulation en libre accès.

- Une **télévision** permet aux enfants de rencontrer l'histoire par le biais du support vidéo.
- Le **Kamishibai** est également utilisé. C'est une **technique de contage d'origine japonaise** basée sur des images qui défilent dans un **butai** (théâtre en bois), équipé de petits ouvrants (ou non).

Il est composé d'un **ensemble de planches cartonnées numérotées**, racontant une histoire. Chaque planche met en scène un épisode du récit, le recto pour l'illustration, le verso pour le texte. Les planches sont introduites dans la glissière latérale positionnée au dos du **butai** dans l'ordre de leur numérotation. En ouvrant les volets du **butai** les enfants découvrent les illustrations tandis que l'adulte lit le texte en faisant défiler les planches les unes après les autres.

- Un **module en bois** présente divers **instruments de musique** :
 - ⇒ À percussions : maracas, castagnettes, clave, guiro, tambourins, clochettes...
 - ⇒ À vent : divers appeaux manuels et soufflés...
 - ⇒ Un lecteur CD.

g) La Cour Extérieure semi-couverte

Un **espace extérieur**, équipé, offre également de multiples possibilités d'exploration.

L'aménagement de cet espace a été réfléchi de façon à ce que chaque enfant puisse y trouver son compte.

Aussi, **divers centres d'intérêt** sont proposés dans l'espace, en fonction des possibilités motrices de chacun :

- Un bac pour jouer aux petites voitures
- Un ensemble de toboggans avec divers niveaux de difficultés
- Un espace de découverte pour les plus petits (tunnel, tapis...)
- Un module tunnel chenille
- Un tourniquet
- Une maisonnette
- Des modules cuisine avec dînette
- Une table avec 4 chaises
- Divers trotteurs (motos, tracteurs, tricycles, autos...)
- Divers bancs plastiques et bois

Cet espace laisse une grande part à l'exploration et au jeu libre en permettant à chacun d'exprimer ses potentialités

D. Un Accompagnement Spécifique

1) L'Accompagnement de l'Enfant

a) Le Choix de Références

Elles sont mises en place pour que l'adaptation, la séparation, l'intégration et les retrouvailles se passent au mieux pour l'enfant et son parent.

Elles apportent un **repère** pour ces moments de vie à la structure, sans que pour autant celui-ci ne devienne un lien de dépendance, contraire à l'autonomie nécessaire pour vivre séparé.

Cela demande à l'adulte référent d'être dans un **souci de relais** avec une **distance obligatoire** pour ne pas s'enfermer dans une relation fusionnelle.

- La Référence à l'Accueil

L'expérience nous a montré la difficulté à ne pas s'enfermer dans des rituels contraires à l'**élaboration d'un processus positif de séparation et d'autonomie**.

De plus l'implication personnelle dans la relation, dans ce temps fort de séparation, peut entraver la **nécessaire distanciation** qui permet justement de désamorcer des situations parfois fortement chargées émotionnellement.

Aussi, le choix est fait d'effectuer un roulement toutes les semaines par les **2 EJE**, référentes de cet accueil : Une semaine nous semblant convenir temporellement pour garder une continuité suffisante et rassurante, dans le rythme calendaire de la famille.

- La Référence auprès des Bébés

2 **Auxiliaires de Puériculture** (AP) et 2 **Auxiliaires Petite Enfance** effectuent un roulement une semaine sur deux.

En effet, après observation, nous avons pu constater que bébés et adultes peuvent se retrouver pris dans une « **forte** » **relation d'accrochage affectif** : Le bébé étant, de fait, dépendant corporellement de son référent, la relation peut facilement glisser vers une **fusion** qui nous semble **non souhaitable** pour l'épanouissement et l'autonomie de chacun.

- La Référence auprès des moyens/grands

Ce groupe d'enfants, ayant déjà abordé les premières étapes de socialisation (de ce fait ayant plus de maturité dans la relation et donc de ressources personnelles) peut appréhender une plus grande **diversité**

d'intervenants qui restent tout de même, de par leur permanence (1 semaine sur deux), des **repères suffisamment familiers** et **sécurisants** pour qu'ils puissent s'y appuyer.

NB : Les personnes référentes s'assurent d'un relais, nécessaire à la transmission des informations, pour qu'une continuité puisse s'opérer d'une semaine à l'autre.

b) L'Observation et la Parole : 2 outils de « Médiation » privilégiés

- **L'observation** reste le premier outil d'accompagnement de l'enfant dans nos démarches quotidiennes, afin que l'intervention de l'adulte n'interfère pas trop hâtivement sur l'intention ou l'action présente ou à venir, de celui-ci.

En effet, l'observation est ce qui renseigne, est ce qui pose une action ou une intention et aide à interpréter une situation donnée dans un contexte donné.

Elle permet, par la suite, que les réponses soient adaptées au mieux afin que chacun puisse être entendu, reconnu et qu'ainsi les messages circulent (communication, éducation).

L'observation va constituer un outil essentiel pour le professionnel dans sa **mission de prévention**.

- **La parole** reste un outil de médiation privilégié, qui permet de mettre en mots les situations, les émotions et ainsi donner un sens à ce qui est vécu par l'enfant.

Cette parole circulant, cela permet que chacun soit acteur, sujet et puisse se construire dans le respect de l'autre.

Observation et **parole** doivent nous permettre de garder toujours à l'esprit que **l'enfant a des capacités que l'on doit reconnaître**, afin de ne pas trop anticiper ou figer les choses, pour l'aider à penser et agir, progressivement, de façon autonome, étape indispensable pour devenir sujet.

c) La Relation de Maternage : la « juste » Distance Affective

Accompagner le jeune enfant dans sa vie quotidienne suppose d'utiliser des gestes de maternage pour créer un **climat** à la fois **sécurisant**, proche du milieu familial et répondre ainsi aux **besoins corporels et psychiques de l'enfant**.

Le lien naturel que crée le tout petit par le besoin de contact et de sécurité tend à réduire la distance psychique, physique et émotionnelle d'avec la personne lui prodiguant les soins.

Conscientes de ce processus d'attachement, notre accompagnement doit l'aider à **distancer** ce lien pour encourager et favoriser le processus d'autonomie nécessaire à la construction psychique et physique.

Pour nous, la « juste » distance affective est un **accompagnement qui passe par le corporel mais surtout par le langage** qui va aider à médiatiser la relation enfant-adulte.

Notre accompagnement, par la « **juste** » **distance affective** utilisée doit assurer une « **juste** » **contenance** pour permettre à l'enfant de faire et d'être.

Toutefois, il ne s'agit pas de présenter à l'enfant un monde aseptisé, sans émotions, sans corporel : il s'agit avant tout d'**humaniser la relation**.

Une Journée Type aux « Lucioles »



	Groupe des moyens/grands	Groupe des bébés
7h45→9h30	ACCUEIL	
7h45→9h30	Accompagnement dans les salles de jeux libres et de motricité	Premiers couchers individualisés des bébés en fonction de leur rythme
9h30→10h	Ptt goûter du matin et couchers individualisés des moyens	
10h→10h30	Changes avec proposition du pot pour les plus grands	
10h30→11h	Activités diverses proposées aux enfants (intérieur ou extérieur)	Couchers ou levers individualisés
11h→11h30	Accueil /départ + accompagnement en jeux libres	
11h30→12h45	REPAS	
	Les grands mangent par groupe de 4 maxi. Les autres enfants jouent dans les deux pièces de jeux libres	Les bébés mangent lorsqu'ils sont réveillés, de façon échelonnée ou sont dans les espaces bébés
12h45→13h30	Couchers individuels et échelonnés (changes et proposition du pot)	Couchers individuels et échelonnés selon le rythme du matin
13h30→14h30 (minimum)	SIESTE	
14h30→15h30	Premiers levers selon le rythme de l'enfant Proposition du pot + changes Accueil et accompagnement dans les salles de jeux libres et de motricité	et/ou jouent dans les différents espaces bébés
16h→16h45	GOÛTER	
16h30→17h	(selon les heures de réveil) à partir de 15h30 Premiers départs	
17h→18h45	Accompagnement dans la salle de jeux libre ou de motricité, de bibliothèque ou à l'extérieur	Accompagnement dans les espaces bébés ou à l'extérieur

2) L'Accompagnement dans les Temps Forts de la journée

a) Au moment de l'Accueil

Accueillir un enfant, c'est lui faire vivre une des **premières séparations** d'avec sa famille.

Il y a la séparation du matin, mais aussi les retrouvailles du soir.

Ce sont des moments qui peuvent être difficiles tant pour le parent que pour l'enfant (sentiment de culpabilité, difficulté à se séparer, peur de l'abandon, de l'inconnu...).

C'est pourquoi, établir une **relation de confiance** est un des objectifs de la Professionnelle (référente de l'accueil), médiateur entre la famille et l'enfant et entre la famille et la structure.

L'observation, l'écoute, le dialogue permettent d'exprimer les ressentis, les craintes, mais aussi les besoins de chacun dans un souci de respect réciproque.

- La Séparation

Le rôle de la professionnelle est de permettre qu'elle puisse se vivre le mieux possible par :

- **Une adaptation progressive** parent(s)-enfant dans la structure : savoir prendre son temps et aménager un espace- temps, nous paraît être une priorité. Cette préparation à la séparation permet à l'enfant, à sa famille, à l'EJE de faire connaissance. L'enfant se repère petit à petit en présence du parent. Par l'observation et la parole, la Professionnelle accompagne l'enfant et le parent pour les amener à être acteur dans l'épreuve de séparation.

NB : Il est demandé à la famille un écrit concernant la vie de l'enfant (rythme, habitudes, vécu...) pour établir un lien « famille-professionnelle », « maison-structure ».

- **Un accueil individualisé et sécurisant** : l'enfant est accueilli par une **EJE ou Auxiliaire de Puériculture** dans une attitude rassurante et de soutien, pour faciliter le passage « maison-crèche ». Cette transition peut être aidée par l'apport d'un objet « transitionnel », familièrement appelé « le doudou », qui servira à symboliser ce passage (va et vient entre la maison et la structure).

L'adulte, par l'observation, peut décider d'encourager l'enfant à se passer de ce doudou ou sucette si le bien être de celui-ci et la relation à l'autre s'en trouvent compromis (risque de repli sur soi, enfermement dans le mal être corporel et psychique...), ce qui serait contraire à l'objectif d'intégration et d'autonomie mis en œuvre dans toute démarche de socialisation.

Un meuble mobile, à casiers individuels, permet à l'enfant de déposer **sucette et doudou**. A la fin de l'accueil du matin, ce meuble est déplacé sur l'espace sommeil pour le moment des couchers.

Toutefois, lors de moments difficiles pour l'enfant, l'adulte peut décider de redonner doudou et sucette pour un moment de réconfort.

- Les Retrouvailles

Le moment des retrouvailles se déroule dans le hall.

Un **cahier** est mis à disposition du parent pour l'informer du **rythme** journalier et physiologique de l'enfant (lever, coucher, selles, ...). De plus, le parent du bébé peut y retrouver les heures de prise des biberons avec la quantité laissée si c'est le cas.

La professionnelle, généralement l'Auxiliaire de Puériculture, est là pour transmettre les **informations importantes** sur la journée de l'enfant sans toutefois faire un compte-rendu exhaustif qui irait à l'encontre de l'idée du processus de séparation (du parent et de l'enfant) : confier son enfant, c'est **faire confiance**, c'est accepter qu'il vive des choses en dehors de soi, mais aussi, accepter de ne pas avoir le contrôle de tout et d'avoir des manques dans le déroulement de la journée de celui-ci.

Nous ne faisons pas d'écrits sur le déroulement de la journée de l'enfant, qui pour nous reste un écrit très subjectif, avec forcément des oublis, et avec une vision qui tend à figer les événements sans pour autant tenir compte du vécu réel de l'enfant.

Pour nous, trop regarder, trop commenter va à l'encontre de l'autonomie psychique de l'enfant et à l'encontre de son **espace de liberté**.

Par ailleurs, nous préférons passer du temps effectif avec les enfants, dialoguer avec les parents, pour favoriser l'échange.

Ce **moment** de retrouvailles peut aussi être **chargé d'émotion** après une journée de séparation : le parent est pris entre cette envie de retrouver son enfant et ce temps nécessaire que celui-ci lui demande pour lui permettre de vivre cette nouvelle séparation d'avec la structure.

Il peut également être l'**occasion** pour l'enfant de tester les adultes en présence pour se situer face aux règles et aux limites et ainsi **tester la place de chacun**.

La professionnelle est là pour accompagner, mettre des mots si besoin est, sur le vécu de l'enfant et du parent.

L'équipe en arrière, **s'organise** afin que chaque moment de retrouvailles puisse s'effectuer individuellement en organisant en parallèle le **temps d'attente** des autres enfants par :

- Un positionnement des référentes dans l'espace (intérieur et/ou extérieur) pour accompagner l'enfant dans le jeu libre.
- L'organisation de petits groupes, pour les plus grands, dans des activités ponctuelles non dirigées (kaplas, légos, livres...). Elles sont choisies de sorte que l'enfant puisse les interrompre à l'arrivée du parent (pas de début, ni de fin). La professionnelle accompagne le moment, par une parole adaptée, pour aider l'enfant à retrouver son parent plus facilement.

b) Au moment du Temps de Sommeil

Les **couchers** et les **levers** des enfants sont effectués par des **personnes référentes** qui les accompagnent de façon individuelle selon leur rythme. L'adulte établit une **relation privilégiée** dans l'échange, l'écoute, la prise en compte des habitudes, de l'état émotionnel (le moment d'endormissement peut être l'occasion d'une reviviscence de la séparation du matin, d'une difficulté à quitter son jeu, ses pairs...).

- Le Coucher

Un **accompagnement spécifique** est mis en place suivant le groupe auquel l'enfant appartient (bébé, moyen ou grand).

Ce temps d'intimité, ritualisé et repérant dans un **climat rassurant** et dans une « **juste** » **relation de maternage**, rend familier et quotidien, ce moment de vie indispensable au bon développement psychique et physique de l'enfant.

- Le **bébé** : l'adulte effectue le déshabillage et les soins corporels, en veillant à favoriser l'échange sensoriel et langagier.
- Le **moyen** : l'enfant qui ne va pas au pot est encouragé à accéder au plan de change de façon autonome par l'escalier. L'adulte l'accompagne selon la même démarche que celle utilisée pour le bébé.

- Le **grand** : l'enfant est sollicité par l'adulte afin de se déshabiller seul, d'être **acteur** dans cette étape préalable au coucher : enlever les chaussons/chaussettes puis progressivement ses vêtements, aller chercher son pot, sa couche...

L'enfant est par la suite accompagné au lit de **façon individuelle**. L'adulte dans un premier temps ne reste pas dans la chambre (sauf difficulté particulière) car nous partons du principe que le moment d'endormissement va bien se passer. Pour nous, sécuriser un enfant c'est être partant pour lui, le rassurer c'est se positionner en misant sur ses ressources, ses compétences.

NB : La professionnelle effectue une surveillance chaque fois qu'un enfant est couché & au moins 1 fois toutes les 30mn.
Lors de son passage, elle inscrit sur une fiche, son nom & l'heure.

- Le Réveil

Chaque enfant se réveille à son **propre rythme**.

Les professionnelles restent vigilantes au fait que les réveils doivent être **individualisés**, non groupés dans le **respect du sommeil de chacun**.

Elles accompagnent chaque enfant selon les mêmes principes et le même souci éducatif que lors du protocole de coucher.

c) Au moment des Repas

Manger c'est se nourrir, mais pas seulement cela, au-delà de sa fonction strictement nutritive, manger est un **acte relationnel** et de **construction de soi**.

D'une relation duelle avec l'adulte et de maternage, au repas collectif, l'enfant traverse **différentes étapes** : le sevrage, la découverte du goût, des odeurs, du toucher, l'apprentissage à la cuillère...

A la crèche, les repas sont proposés avec **diverses démarches adaptées à la maturité** de l'enfant.

Autour des notions de socialisation, d'autonomie, de plaisir, de découvertes sensorielles vont s'articuler **différents petits groupes** accompagnés par des adultes avec des **démarches spécifiques**.

L'entrée au Multi-accueil n'est **pas forcément synonyme de sevrage**.

L'**allaitement maternel** est possible et **plusieurs solutions** sont proposées aux familles :

- Si les mères en ont la possibilité, elles peuvent venir allaiter leur enfant.
- Si les mères le souhaitent, elles peuvent recueillir leur lait, le conserver et le déposer chaque jour. Il sera alors primordial de respecter la chaîne du froid. Le transfert du lait sera donc obligatoirement effectué dans une pochette isotherme, dans laquelle sera inséré un pack de glace. A l'arrivée, le lait noté au nom de l'enfant, sera transféré dans le réfrigérateur jusqu'à l'heure du biberon.

L'**allaitement mixte** peut être une autre solution : tétées à la maison, et lait de suite donné à la structure.

Ces solutions peuvent évoluer au fur et à mesure que l'enfant grandit. Lorsque la maman souhaitera arrêter l'allaitement, l'équipe soutiendra les parents dans le passage au biberon ou la diversification alimentaire.

Le bébé prend généralement son biberon, dans la **bibliothèque**, dans les bras de la référente, permettant un moment privilégié au calme, avec le souci de toujours respecter son rythme alimentaire (quantité et temps entre 2 tétées, donnés par le parent).

- Le Repas de Midi

NB : Un **partenariat** avec la **cantine scolaire** de Puygouzon permet la fourniture des repas adaptés aux besoins des enfants accueillis (repas bébés et repas moyen/grands).

- Le **bébé**, lorsqu'il commence à manger, est installé sur une chaise haute, mais il n'est pas encore en mesure de subvenir seul à ses besoins.
Aussi le repas lui est proposé dans une **relation à deux**, avec un référent.
C'est l'occasion de mettre des mots sur des découvertes sensorielles (chaud, froid, salé, sucré...) dans un **contexte de plaisir**, en veillant à ne pas trop le remplir de paroles pour le laisser savourer ce moment qui lui est personnel.

C'est aussi l'occasion de lui faire ressentir les **premières notions de socialisation** (prise en compte de l'autre dans l'attente du repas, rencontre de l'autre qui mange à ses côtés...) avec un adulte qui peut accompagner, par des mots, son vécu.

Vers l'âge de **4-5 mois**, l'introduction d'une alimentation solide, lisse, est proposée au bébé (en concertation avec le parent, celle-ci est généralement commencée à la maison) :

- ⇒ La **purée** de légumes à **goût unique** pour commencer.
- ⇒ L'apport de **protéines** (viande, poisson, œufs) se fait progressivement conformément au régime prescrit par le pédiatre de l'enfant.
- ⇒ Un **produit laitier** (yaourt, petits suisses) complète ce repas, en remplacement du biberon. Le biberon peut être toutefois maintenu un certain temps.

Nous avons choisi de privilégier le « **goût nature** », aussi nous proposons de préférence des laitages non parfumés, des compotes à goût unique sans sucre ajoutée, il n'y a pas non plus de rajout de sel, ni de sucre.

Nous ne tardons pas à **proposer des morceaux**, mixés ou coupés très petits au début, pour progressivement arriver à des morceaux plus gros.

Plus nous tardons à les proposer, plus l'introduction devient difficile.

L'accompagnement de la **diversification** se fait en proposant des **aliments nouveaux**, en **petite quantité** pour commencer (2 à 3 cuillères) en sollicitant, en encourageant dans une **stimulation positive** et bienveillante.

- L'adulte doit **savoir être à l'écoute** de l'enfant et du parent pour répondre au mieux aux besoins de l'enfant, mais aussi aux divers questionnements des parents.

Ce repas est proposé au bébé avec une **petite cuillère** qu'il peut manipuler seul et qui est une première sensibilisation à cet ustensile qui permettra par la suite à l'enfant de porter la nourriture à sa bouche sans les doigts. L'adulte a lui aussi une cuillère pour l'aider à manger.

La nourriture c'est d'abord « un **enjeu relationnel**, tout entre en compte dans la relation qu'a l'enfant avec son alimentation.

Le rôle des professionnels est de rappeler l'essentiel : le repas demeure un temps de **plaisir** et de **partage**. Il ne doit en aucun cas devenir un temps de menace ou de conflit.

- Les **enfants** qui **mangent** des **morceaux** et qui marchent, partagent leur repas avec une professionnelle qui mange avec eux, par **groupes de 3 ou 4** maximum (la table est déjà dressée pour les accueillir : nappe, assiettes, verres, cuillères, serviettes que l'on attache à l'aide d'une épingle à linge...).

L'adulte les accompagne individuellement pour les aider à accéder à un **début d'autonomie** (encourager à manger seul avec la cuillère et non plus avec les doigts, tenir son verre avec les deux mains...).

Ce **repas en commun**, avec des **règles** (mettre la serviette, rester assis, mettre les mains sur la table...), des **limites** (ne pas recracher ce qui est dans sa bouche, ne pas taper sur la table, ne pas déranger le repas de l'autre ...), des **négociations** (goûter, finir son verre...), contribue à l'intégration de règles **socio-culturelles**.

Il reste toutefois important, pour nous, de **présenter le repas** à l'enfant de **façon positive** tout en lui laissant la **possibilité de ne pas aimer** (l'introduction d'un nouvel aliment peut susciter de la méfiance).

L'adulte accompagne et favorise le dialogue, l'échange pour que le repas reste un moment de plaisir, de partage, mais surtout un moment fort avec le premier sens que nous lui gardons : **Se nourrir**

- Les Goûters

Moins formels, mais tout aussi ritualisés, et selon le même protocole que pour le repas de midi, les goûters sont également un moment d'échange, de plaisir, de partage avec comme support la collation.

- Celui du **matin** (uniquement pour les grands) est composé d'une petite collation (fruit ou biscuit ou fromage ou fruit sec).
- Celui de l'**après-midi**, est composé en fonction du dessert du repas de midi : ainsi lorsqu'un laitage a été donné, nous privilégions les fruits, le pain avec de la confiture, le chocolat, les compotes et lorsque ce n'est pas le cas, nous favorisons les laitages comme le yaourt, les petits suisses, le lait (chocolaté ou pas) et le fromage.

Nous ne mettons **pas** l'enfant en **situation de choix** car nous pensons qu'à cet âge-là, il ne sait pas choisir : choisir c'est renoncer à « l'autre chose » et de ce fait, c'est le mettre en difficulté. Aussi, nous proposons une seule sorte de gâteau ou fromage, une seule variété de fruits...

Pour formaliser la fin des repas ou goûters, l'enfant est invité à déposer sa serviette dans un panier, le verre dans une bassine prévue à cet effet.

Il est par la suite sollicité pour se laver les mains et le visage avec un gant (un par enfant). L'adulte l'accompagne par la parole, dans un souci d'acquérir les premiers gestes visant une **éducation à l'hygiène corporelle**.

E. Nos Démarches et Positionnements Éducatifs

1) L'Acquisition de la Propreté

Les **soins corporels** sont des moments souvent répétés chez le jeune enfant et sont l'occasion de **relations individuelles privilégiées** avec l'adulte.

a) Le Change

Il est pratiqué **différemment selon l'âge** et la **maturité** de l'enfant.

- Les enfants, à qui nous ne proposons pas le pot, sont changés sur une table de change dans une relation maternelle, rassurante et langagière.
- Le change pour les plus grands est effectué en position debout et le pot est proposé. Cependant, afin d'assurer une hygiène corporelle correcte, le nettoyage des selles continuera de s'effectuer sur la table de change.

Les soins sont dispensés à chaque coucher et lever, après le goûter du matin et chaque fois qu'il est nécessaire.

b) Le Pot

Il est proposé aux enfants ayant acquis une certaine maturité physique et psychique (intellectuelle et affective) et toujours en **concertation avec les parents**.

L'enfant (après la collation du matin) est invité individuellement, et de façon échelonnée, à rejoindre l'adulte référent qui propose le pot (par groupe de trois maximum) dans la salle de change.

Il est encouragé par la parole à faire dans le pot, sans que cela soit une obligation et sans que cela dure trop longtemps. La parole est là pour aider l'enfant à prendre conscience de ce qui se joue pour lui à ce moment là (je sens que j'ai envie de faire...) Faire au pot, suppose une prise de conscience progressive de ce qu'il se passe physiologiquement pour lui, à ce moment-là.

L'enfant est ensuite sollicité pour attraper sa couche avant d'être rhabillé et réintègre le groupe de façon autonome.

c) Etre Propre : Processus de Maturité

Pour nous, être propre, cela veut dire que l'enfant perçoit de lui-même son besoin (sensation d'inconfort), qu'il en a conscience (ce n'est plus un réflexe), qu'il peut se retenir (en contractant ses sphincters), qu'il est capable d'aller tout seul aux toilettes ou sur le pot (ou de demander, s'il est dans un endroit inconnu) puis de relâcher pour se soulager.

Trois conditions doivent être réunies, afin que cette étape se franchisse.

- **La maturité physiologique** (fonctionnement du corps) : l'enfant doit pouvoir contracter et/ou relâcher ses muscles sphinctériens de manière consciente et volontaire, et non plus par réflexe (quelques indices peuvent nous le montrer, comme par exemple, lorsque l'enfant sait monter un escalier seul, en alternant les pieds).
- **La maturité intellectuelle** : l'enfant doit pouvoir comprendre ce que l'on attend de lui, doit percevoir un intérêt pour lui-même, doit comprendre à quoi sert le pot et/ou le WC. Toutefois, il peut tout à fait avoir compris, mais ne pas en être encore capable, physiologiquement ou affectivement... Cette compréhension des choses est personnelle à chaque enfant. Il nous la montre soit à l'aide du langage, soit dans ses jeux.
- **La maturité affective** : c'est l'acceptation de l'enfant à bien vouloir grandir. Grandir, c'est renoncer : renoncer aux couches, renoncer aux moments de soins lors des changes, abandonner son état de "bébé" pour devenir grand. Ce n'est pas facile pour l'enfant, qui se trouve souvent dans cette ambivalence (je suis grand, mais quand même, je veux rester petit !) L'enfant doit avoir le désir d'être propre, et doit accepter (en plus de le comprendre) ce que l'on attend de lui.

Aussi, pour nous l'**acquisition de la propreté** est une étape dans le développement psychomoteur de l'enfant qui nécessite un accompagnement bienveillant dans **sa compréhension des choses**, dans la **perception de ses sensations corporelles**, pendant lequel on va le guider avec des mots.

Au **Multi-Accueil**, les enfants, à qui le pot est proposé, entrent tout juste dans ce **long processus de maturation**, aussi notre démarche reste de l'ordre de la proposition afin de respecter chaque étape de ce moment qui lui est **personnel**.

Les **moments de proposition du pot** sont définis et ritualisés,

- Après la collation du matin, avant et après la sieste, pour éviter les allers et venues car à cet âge-là, l'enfant ne sait pas demander mais est plutôt dans la description de ce qui s'est

passé. Il est dans le vécu : j'ai fait « pipi » et non dans l'intentionnalité : « je veux faire pipi ». Cela peut être aussi l'occasion d'attirer l'attention de l'adulte pour le ramener à lui sans réelle intention de faire « pipi ».

d) L'Éducation à l'Hygiène et à la Santé

Dans notre mission éducative, notre rôle vis à vis de l'enfant est de le familiariser avec les **premières notions d'hygiène et de santé**.

Les soins délivrés au moment des repas et des changes, en font partie, mais ne sont pas les seuls.

Aussi, l'enfant est familiarisé à des dispositifs qui permettent d'effectuer, chaque fois qu'il est nécessaire, des mesures relatives au **bien être corporel**.

- Des **chaussons** sont demandés pour le temps d'accueil de l'enfant en âge de se déplacer.
Le port du chausson dès l'arrivée, permet d'une part la transition Maison-crèche, mais aussi et surtout de respecter le lieu de vie dans lequel nous évoluons toute la journée.
- Des **boîtes à mouchoirs**, permettent de réaliser des **mouchages** réguliers par l'adulte.
- Des **verres** et des **biberons** nominatifs à la **vue des enfants**, permettent de les faire boire autant de fois que le besoin s'en fait ressentir.
- Une **fontaine à eau**, pour le **lavage des mains**, permet aux plus grands d'**être acteurs** dans cet apprentissage. L'enfant se lave les mains avec du **savon liquide**, le plus grand est invité progressivement à **se laver le visage** avec un gant (à la dimension de la main de l'enfant et à usage unique) face à un miroir et à le déposer dans un bac.
- A la fin du repas, l'enfant est invité à enlever sa serviette, à **s'essuyer la bouche** et à la mettre dans un panier.
- Le **bébé** aussi est sensibilisé à cette **hygiène corporelle**, par le port du bavoir au moment de la prise du biberon ou du repas, par le nettoyage du visage et des mains après les biberons ou repas qui s'effectue avec un gant à usage unique.

Dans tous ces **gestes au quotidien**, inhérents à l'hygiène ou à la santé, **l'adulte aide l'enfant** pour qu'il ne soit pas en difficulté et accompagne par des **mots** et **gestes**, lorsque cela est nécessaire : L'objectif est de

permettre à l'enfant de **trouver sens** à ce qui lui est proposé, pour se l'approprier et ainsi **l'intégrer** comme étant un geste coutumier.

2) Le Jeu et les Activités Artistiques

La structure est un lieu de vie, un **lieu d'éveil** qui va permettre à l'enfant de faire **différentes expériences** intellectuelles, motrices et sociales.

Le jeu est un des **besoins fondamentaux** du jeune enfant. Il est l'essence même du **développement** de celui-ci, de la même façon que ce développement nourrit sans arrêt son jeu.

L'enfant ne joue pas pour apprendre mais **apprend parce qu'il joue**.

Le jeu est le travail de l'enfant et le **plaisir** est le moteur de son jeu.

L'**adulte** est là pour **donner du sens** au jeu, il accompagne pour aider l'imaginaire à exister et ainsi l'enfant à se construire.

Il est aussi un des premiers moyens pour l'enfant de rencontrer, de **découvrir l'autre** dans des relations de plaisir, mais aussi de déplaisir (conflit, frustration...).

Le jeu a aussi des **règles** et des **limites**, l'adulte est celui qui va aider l'enfant à en **comprendre le sens**, le tout dans un contexte de **bienveillance** et de **plaisir**.

a) L'Activité Libre et le Jeu Symbolique

L'**aménagement de l'espace** est conçu de manière à ce que l'enfant puisse se diriger vers l'activité qui l'intéresse, qu'il puisse **être acteur dans ses choix**.

Cet aménagement que nous voulons **riche** et **stimulant**, propose une variété de jeux, jouets, mais aussi espaces permettant «la **découverte** » en toute sécurité.

Ainsi l'enfant pourra choisir ce dont il a **besoin**, en fonction de son **désir** et de ses **possibilités**.

L'**adulte** est présent pour **observer** et **accompagner**, et de ce fait adapter son intervention aux besoins du moment, encourager, respecter le désir de l'enfant à jouer seul, proposer, partager et l'aider à gérer la rencontre avec l'autre.

Pour nous, il est également important de veiller à ne **pas trop «remplir** » l'enfant de nos actions et de nos paroles au risque de l'empêcher d'aller à

la rencontre de « l'autre », de l'empêcher de découvrir et explorer ses potentialités (contraire à l'acquisition de l'autonomie) : c'est reconnaître qu'il a des **compétences** et des désirs qui lui sont propres.

Avoir compris cela, c'est aussi **accepter** que l'enfant puisse « **se poser** », ne « **rien faire** »...

Pour nous, un enfant qui « s'arrête » est un enfant qui **se ressource**, qui **observe**, qui **se construit**, qui **se renforce psychiquement** et pas forcément un enfant qui s'ennuie.

b) L'Activité « Dirigée »

Des **ateliers** permettent à l'enfant de faire des **expériences**, des **découvertes** avec pour but de :

- Stimuler et développer ses sens (toucher, goût, odorat, ouïe)
- Stimuler l'échange et l'imaginaire
- Permettre d'acquérir une confiance en soi, une maîtrise motrice : prendre conscience de son corps, de ses propres capacités dans l'espace et le temps.

Ainsi, l'objectif de l'adulte va être de :

- **Satisfaire les besoins** de l'enfant en tenant compte de son évolution psychoaffective : vider, remplir, manipuler des matières comme l'eau, la pâte à sel, la semoule...
- Satisfaire ses besoins **d'expression individuelle** (laisser sa trace) : feutres, peinture, gommettes... mais aussi progressivement **d'expression collective** (partage...).
- Satisfaire ses **besoins de mouvements**, **d'exploration motrice** en fonction de ses potentialités, qu'il va pouvoir confronter, tester, évaluer...

L'introduction d'un **cadre** avec des **règles** spécifiques à chaque atelier, des consignes, un début (préparatifs) et une fin (rangement) va constituer pour l'enfant des **repères** dans le temps (ex : le moment des chansons après le goûter du matin), et dans l'espace (ex : la peinture à un endroit précis).

L'enfant est amené peu à peu à **partager**, à **écouter l'autre et** les consignes.

L'atelier peut être un support à l'**élaboration d'une transmission** (pour maman, pour le collectif...) ou simplement un **moment partagé ou individuel** où le **plaisir d'être ou de faire** sont le moteur de l'enfant.

Aussi, Il nous semble important d'être vigilant à ce que le plaisir et le désir de l'adulte ne prennent pas le dessus sur les capacités réelles de l'enfant.

Il est donc important de lui proposer des activités adaptées à son développement afin de ne pas trop lui en demander et de ne pas faire à sa place.

En effet, l'âge de la **crèche** se situe plutôt dans la **découverte** que dans l'apprentissage (qu'il rencontrera plus tard au jardin d'enfants ou à l'école).

Aussi, les activités de collage, de découpage... nous semblent **précoces** et semblent faire ombrage à des découvertes plus accessibles et plus appropriées comme la **présentation de matériaux** divers, tels que le papier, le tissus, les éléments naturels avec leurs différentes composantes et propriétés, la récupération d'emballages et ses diverses manipulations et odeurs...

c) Les Supports d'Activité Proposés

- **L'Activité Manuelle**

Pratiquer une activité manuelle, c'est **agir avec ses mains** sur la matière, les matériaux, en se servant d'outils ou non, pour créer ou fabriquer, en laissant son empreinte.

Elle développe tous les sens et en particulier, les facultés de la main, la motricité fine, la coordination oculo-manuelle et le sens du toucher et de la vue.

Elle permet de développer la créativité et les possibilités d'expression, de vivre une **démarche de découverte**.

Aussi, l'enfant la rencontre de diverses façons par la proposition d'ateliers de peinture, coloriage, tampons, gommettes, pâte à sel, pâte à modeler, manipulations de diverses matières (éléments naturels, papiers...)...

- **Le Livre**

Il est un moyen de favoriser, l'**échange**, l'**imaginaire** de l'enfant en abordant des **thématiques familières** qui correspondent à son développement psychoaffectif.

Dès son plus jeune âge, il le rencontre au travers des **livres tissus**. L'enfant peut les manipuler, solliciter l'adulte pour les lui raconter.

De façon plus formelle, l'enfant le rencontre aussi et l'utilise dans notre bibliothèque. Un bac en libre accès, avec divers **livres cartonnés** permet à l'enfant de manipuler, sans intervention systématique de l'adulte.

Celui-ci l'accompagne toutefois, dans le souci de lui donner les premières notions de respect du livre.

L'adulte peut aussi présenter et raconter le livre en encourageant les enfants à regarder, à écouter, à rester assis, à ne pas déranger... premières notions de socialisation autour de ce support.

- **Les Comptines et la Musique**

Les bienfaits de la musique dans le quotidien de l'enfant sont nombreux. L'**éveil aux sons** et à la musique contribue à la détente, à la coordination motrice, au développement du **langage verbal, social et affectif**.

L'enfant les rencontre de diverses façons :

- Tous les matins, après le petit goûter, les plus grands sont regroupés sur le tapis de la bibliothèque pour un rituel autour de petites **comptines familières**. Elles permettent une mémorisation des mots, des sons, des histoires, elle participe également à l'**éveil corporel** (le geste est souvent associé au chant).
- Dans le cadre de l'activité dirigée, des **instruments adaptés** à l'enfant sont présentés et proposés pour favoriser l'expression à travers la manipulation.
- Dans des moments où l'adulte recherche les effets bénéfiques de la musique comme l'apaisement, le calme, pour **poser le groupe** (les enfants sont invités à s'asseoir, à écouter) : celle-ci est alors proposée grâce à des supports CD.

- **Les Parcours Psychomoteurs**

Pour le jeune enfant, qui explore son entourage et ses possibilités motrices, le **besoin de mouvement** est fondamental.

Il sert aussi de moyen de **relation aux autres** : se toucher, se rapprocher, se repousser, s'opposer, partager, sont des expériences fondatrices de la relation. C'est aussi l'occasion de découvrir de nouvelles façons de faire bouger son corps dans le **plaisir** et le bien-être dans un espace contenant et sécurisant.

Ainsi, la mise en place d'ateliers psychomoteurs et sensoriels participe à la **construction psychocorporelle** du jeune enfant (tonus, équilibre, motricité globale mais aussi repères spatiaux et temporels). Il les rencontre de diverses façons et dans deux lieux différents :

- Dans la **salle de motricité** aménagée de sorte que l'enfant, de manière libre et autonome, puisse expérimenter ses potentialités : glisser, sauter, grimper, descendre, tomber, (se) jeter, enjamber...

- Dans le cadre de l'activité dirigée, à l'**extérieur**, où l'adulte aménage un parcours avec divers niveaux d'exploration qui participent au développement du schéma corporel (image que l'enfant a de son corps), de la coordination et de la motricité fine.

A travers ces activités, l'objectif est d'amener l'enfant à acquérir une plus grande **maîtrise de son corps**, une plus grande **confiance en soi**, dans un cadre de plaisir, suffisamment sécurisant pour qu'il puisse grandir et aborder le monde (les autres et l'environnement) de façon positive. L'adulte l'aide par sa présence sécurisante, et par une parole qui encourage, rassure et soutient.

- **Les Jeux d'Eau**

Ils permettent la **découverte sensorielle** et l'**activité motrice** dans une ambiance affective et sécurisante, souvent sources de plaisir (l'eau enveloppe, caresse...) mais aussi parfois de déplaisir (l'eau peut aussi piquer les yeux, pénétrer dans les oreilles, le nez...).

Ils favorisent également les interactions entre les enfants.

L'enfant les rencontre de diverses façons et dans deux lieux différents :

- Dans la **salle de jeux d'eau**, avec sa fontaine, où est installé aussi un bac à eau transparent, à hauteur d'enfant. Des jouets de transvasement (notion du plein et du vide, du léger et du lourd) et des jouets qui flottent, invitant à tout un imaginaire autour de l'eau (canard, bateau...) sont mis à disposition, dans une eau à bonne température.
- Dans le **patio extérieur**, où est organisé tout un espace aquatique avec piscines, toboggan, bacs à eau à hauteur d'enfant et où les enfants peuvent retrouver les mêmes jouets d'eau qu'à l'intérieur. Ils choisissent eux-mêmes leur endroit d'exploration et peuvent en changer en respectant les règles de vivre ensemble : pas plus de 3 par piscine, pas plus de 2 par bac à eau, attendre son tour au toboggan, s'asperger mais ne pas éclabousser le copain si celui-ci ne le veut pas...

Afin de faire la **différence avec le bain**, les enfants portent un **maillot de bain**.

NB : Toutes ces **stimulations éducatives** sont indispensables au développement affectif et psychomoteur de l'enfant. Toutefois, il nous semble important de les **amener progressivement**. De même qu'il est important de veiller à ne **pas trop «remplir»** l'enfant au risque de

l'enfermer dans un conditionnement qui serait contraire à l'acquisition de l'autonomie. L'autonomie permet à l'enfant de fonctionner sans avoir constamment besoin du soutien des autres.

Avoir compris cela, c'est **accepter** qu'il puisse «**se poser**», ne «**rien faire**»... L'ennui est aussi un tremplin vers la créativité. Pour meubler sa solitude et pour contrer son ennui, l'enfant fait appel à ses ressources personnelles. Il est à l'écoute de son monde intérieur, de ses envies et de ses goûts. Ne rien avoir à faire lui permet de développer son monde imaginaire et sa créativité.

Pour nous, un enfant qui «s'arrête» est un enfant qui **se ressource**, qui **observe**, qui **se construit**, qui **se renforce**.

3) L'Intégration de Règles, de Limites et d'Interdits

Pour **grandir** l'enfant a **besoin de sécurité** physique mais aussi psychique et affective.

Sans le soutien de ses parents ou de l'adulte, il ne peut comprendre combien il doit faire attention à lui, prendre soin de son corps, de sa santé, de son développement psychique et intellectuel mais aussi des autres qu'il n'a ni le droit de frapper, ni le droit d'humilier...

Aussi, l'adulte va avoir pour objectif d'**accompagner** l'enfant dans cette **découverte de lui-même**, des **autres** et de son **environnement**.

Il va l'aider en posant des **repères clairs** (règles), des **limites** à respecter par rapport à l'adulte, par rapport à ses pairs mais aussi par rapport aux objets, aux lieux...

Il va le faire par des **explications**, des **affirmations** et des **interdits** aussi, qui vont lui être imposés et constituer ainsi des repères sur lesquels l'enfant va pouvoir s'appuyer.

L'enfant va bien évidemment rencontrer des **frustrations** qui vont être prises en compte par l'adulte, dans une **attitude de soutien** mais aussi de positionnement face au message délivré, qui par la répétition et la cohérence vont permettre à l'enfant de grandir et ainsi se structurer.

NB : Dans les **relations de conflits**, l'adulte est vigilant à prendre en compte aussi bien l'enfant à qui va être posé la règle, la limite ou l'interdit, que l'enfant qui a été « victime de » en donnant du sens à ce qui a été vécu et en prenant en compte les émotions perçues de part et d'autre.

L'objectif de l'adulte est d'aider chaque protagoniste à comprendre le pourquoi du conflit, à dépasser le mal-être et ainsi pouvoir continuer à « **être ensemble** ».



III. Le Projet Social et Développement Durable

HISTORIQUE DE LA STRUCTURE

LA PARTICIPATION PARENTALE

LES DÉMARCHES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

A. Un Projet Social Autour de Deux Structures Petite Enfance

HISTORIQUE

La crèche « **Les Lucioles** » a été créée sur la commune de Puygouzon en **1988**, au cœur du village dans l'ancienne école, par **Mme Bouvet Maryline**, Éducatrice de Jeunes Enfants sous un **Statut Associatif**, avec un bureau de **Parents Gestionnaires**.

Au fil des années, nombre d'enfants de la commune ont pu profiter de ce lieu, pour des temps plus ou moins longs sur la journée.

En **2013**, la nouvelle Municipalité, pour répondre aux nouvelles exigences de la PMI, et être en conformité avec la nouvelle législation, a décidé de participer à la construction d'un **nouveau bâtiment**, avec un niveau pour la Cantine Scolaire et un niveau pour le **Multi-Accueil** (20 places pour les 2 mois-2 ans)) mais aussi le **Jardin d'Enfants** (12 places pour les 2-4 ans), créé pour l'occasion.

Ce projet a pu voir le jour, grâce à la **participation financière** de la **Mairie**, mais aussi de la **CAF**, qui a subventionné par le biais d'un **Contrat Enfance**.

Les locaux ont été élaborés en **partenariat avec l'équipe éducative**, qui a pu donner ses besoins en termes d'espace et fonctionnalité des pièces, pour pouvoir mettre en œuvre le projet éducatif du moment.

La **Municipalité de Puygouzon** a la volonté de proposer à ses habitants un **territoire attractif**, notamment pour les jeunes ménages, d'où son désir de développer les infrastructures pour le jeune enfant (Crèche, Écoles, Centre de Loisirs) et créer ainsi un **Pôle Petite Enfance** sur la commune.

Elle est aidée pour cela, par la CAF et la MSA, par le biais du **Bonus Convention Territoriale**, qui est un partenariat sur 5 ans, pour faciliter, soutenir et inciter le développement des services aux familles sur le territoire.

B. La Participation Parentale à la vie de la structure

L'équipe reconnaît le parent comme un **partenaire essentiel** à l'accueil de l'enfant et met au centre de sa pratique l'investissement des familles.

Cette **collaboration** nous semble **primordiale** afin de garantir le bien-être et l'épanouissement de tous (enfants/parents/professionnelles).

En plus de la collaboration et des échanges au quotidien, nous tenons à **développer certains projets** pour que les familles deviennent des partenaires dans la vie de la structure.

1) L'Accueil des Nouvelles Familles

Les nouvelles familles sont invitées par **petits groupes de 6** maximum, à une **rencontre** avec **2 professionnelles diplômées qualifiées**, E.J.E ou AP, pour échanger autour de leurs **attentes**, mais aussi autour du **projet éducatif** de l'établissement.

C'est également l'occasion de **visiter le lieu de vie** qui sera celui de leur enfant, de susciter le questionnement, et d'explicitier en toute transparence la façon dont sont accompagnés les enfants au quotidien.

Ce **temps partagé en toute simplicité**, est également l'occasion d'insister sur la **nécessité du temps d'adaptation**, nécessaire à l'enfant mais aussi au parent. Le rôle de la professionnelle à ce moment-là est d'essayer d'explicitier l'importance de ce moment, comment cela se déroule, de rassurer, d'être à **l'écoute** des préoccupations s'il y en a, de créer un climat de **bienveillance** et **confiance** nécessaire à ce début d'histoire commune, autour de « l'enfant ».

2) Les Moments Partagés

Nous attachons une importance aux **moments conviviaux** propices aux échanges entre parents et professionnelles.

Nous sollicitons donc les familles à participer à la vie de la structure, par exemple en les invitant à **différents évènements** tels que :

- Le **Noël** de la crèche, formalisé par un goûter préparé par les familles.
- Un **spectacle de fin d'année**, animé par un intervenant extérieur, et qui débouche généralement sur un pique-nique, parents, professionnelles.
- Une ou 2 **réunions à thème**, organisée(s) en soirée, avec un intervenant extérieur, spécialiste du tout petit.

Ces moments d'échange permettent aux parents de se rencontrer et tous ensemble de partager des moments informels, autour de l'enfant, dans un esprit de détente et souvent festif.

3) L'Investissement Parental dans la Gestion Associative des deux Structures

Le Multi-accueil est une **Structure Associative**, loi 1901 à but non lucratif, régit par des Statuts et gérée par un groupe de parents adhérents -utilisateurs, élus en AG.

Ce groupe constitue le **Bureau Gestionnaire**, et œuvre pour le bon fonctionnement des structures, en étroite **collaboration avec la Directrice**.

Il porte la **Responsabilité Légale** de l'Association avec un président, un vice-président, un trésorier, un trésorier adjoint, un secrétaire et un secrétaire adjoint.

L'**Association « Les Lucioles »** gère 2 structures Petite Enfance, le **Multi-accueil** (20 places) et un **Jardin d'Enfants** (12 places).

A ce jour, elle emploie **12 salariées**, en CDI.

C. Des Démarches en faveur du Développement Durable

Étant un lieu d'accueil et d'éducation, il nous semble essentiel de favoriser des actions tournées vers une **écoresponsabilité**.

Afin de **protéger notre planète**, il est de notre devoir, de mettre en place, chaque fois que cela s'avère possible, des attitudes et démarches qui vont dans ce sens.

⇒ Aussi, nous utilisons le « **Nettoyage Alternatif** », qui est plus respectueux de l'environnement, dans le choix des :

- **Produits d'entretien** comme la lessive bio, les nettoyeurs de surface plus naturels...
- **Matériels d'entretien** comme - le **Kobold**, appareil qui aspire avec **zéro particule rejetée** et qui lave avec l'utilisation d'aucun produit d'entretien. En outre, la **consommation d'eau** est nettement **moindre** comparée à celle utilisée avec un nettoyage classique.

- **l'Armoire à « Ozone »**

qui **décontamine** les jeux, jouets, quelle que soit leur matière (bois, tissus, plastiques, papier).

⇒ Nous favorisons auprès des enfants, **l'Éveil à la Nature et à l'Environnement** avec :

- La création d'un **mini jardin-potager** pour faire participer les enfants aux activités jardinages. Les enfants peuvent ainsi découvrir le cycle des plantes, des semis jusqu'à la floraison ou la récolte pour les légumes, les séances d'arrosage aussi où on apprend à ne pas gaspiller.

Nous prévoyons d'ailleurs d'installer un **récupérateur d'eau** de pluie pour l'arrosage des plantations.

- Installation d'une **mangeoire à oiseaux**, pour les nourrir en période hivernale, moment où il leur est plus difficile de trouver des insectes.
- Les **Promenades** dans notre village, où les espaces verts sont assez nombreux. La Mairie a en effet une réelle volonté d'avoir un village vert et fleuri.

Nous utilisons également des **éléments naturels** pour certaines activités sensorielles ou artistiques.

⇒ Le **Tri Sélectif** et la **Réduction des Déchets**, avec le tri des matières, au quotidien avant de les jeter.

- Cela permet le **recyclage** du papier, du carton, du verre, du plastique...

Certains contenants sont gardés pour l'**activité** que nous appelons « **Récup** » et qui permet aux enfants de retrouver des contenants familiers « comme à la maison » et avec lesquels ils vont pouvoir jouer à remplir-vider, visser-dévisser, emboîter, ouvrir-fermer...

- Les **déchets organiques** sont récupérés pour les **poules** du Foyer Laïque de Lombers, village voisin.

Nous sommes conscientes que nous avons encore une **grande marge d'action** pour nous améliorer, mais la **prise de conscience** dans notre environnement professionnel et le rôle que nous devons jouer auprès des enfants, ne sont que très récents.

C'est pourquoi nous allons continuer à travailler et **affiner** notre **réflexion** et nos **démarches** au cours des années à venir, pour pouvoir continuer à proposer et approfondir nos comportements en adéquation avec les **nouvelles obligations environnementales**.



IV. Les Annexes

- **Les Fiches de poste**

- Directrice
- Educatrice de Jeunes Enfants
- Auxiliaires de Puériculture
- Auxiliaire Petite Enfance
- Agent d'Entretien

- **Les Protocoles**

- LE PAI
- Coucher et Surveillance des Siestes
- Conduite à tenir Maladies identifiées

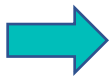
FICHE DE POSTE DIRECTRICE

Objectif Principal du poste

=> Gestion d'une Petite crèche (20 places) et d'un Petit Jardin d'Enfants (12 places).

=> Être garant de la qualité du service, Établir une sécurité morale et physique des usagers et du personnel.

=> Assurer la mise en œuvre du projet d'Établissement.



Sous la responsabilité de l'Association.

Activités et tâches relatives au poste

1) D'un point de vue « Fonctionnement Administratif et Comptable » par délégation du Bureau Associatif.

⇒ Gestion de la liste des entrées.

⇒ Planning et pointage des présences journalières.

⇒ Élaboration des contrats des familles.

⇒ Diffusion et réception des documents relatifs à l'inscription.

⇒ Établissement des factures mensuelles, enregistrement et prélèvements des paiements.

⇒ Règlement des factures des fournisseurs.

⇒ Déclarations trimestrielles à la CAF pour subvention PSU.

⇒ Élaboration des bilans financiers et prévisionnels pour les partenaires financeurs (CAF, MSA, Mairie), en collaboration avec le Cabinet Comptable.

⇒ Suivi de la mise à jour des documents sanitaires des enfants (PAI, Vaccinations...), en collaboration avec la Référente Santé.

⇒ Suivi des mises en conformité avec les obligations réglementaires.

⇒ Organiser la continuité de la fonction de Direction en son absence.

2) D'un point de vue « Management de l'équipe »

- ⇒ Mise en place d'outils et actions pour que chaque membre de l'équipe puisse se conformer au poste alloué.
- ⇒ Suivi de l'application par l'équipe, du projet d'Établissement.
- ⇒ Recrutement du personnel, selon un profil de poste défini selon le type d'emploi à pourvoir.
- ⇒ Accompagnement des nouveaux contrats.
- ⇒ Élaboration des fiches de poste.
- ⇒ Gestion des plannings horaires, des congés et arrêts maladie.
- ⇒ Organisation et animation des réunions d'équipe.
- ⇒ Accompagnement dans les projets professionnels de formation.

3) D'un point de vue « Éducatif »

- ⇒ Travailler en équipe pluridisciplinaire et intervenants extérieurs.
- ⇒ Élaboration du projet d'établissement, avec un projet d'accueil, un projet éducatif et un projet social et développement durable, en concertation et collaboration avec les autres membres de l'équipe.
- ⇒ Accueil et intégration du parent et de l'enfant dans un travail de soutien, d'écoute, de réflexion, d'information et d'animation.
- ⇒ Contribuer au bon fonctionnement et à la cohérence des actions menées auprès du jeune enfant et de son parent.
- ⇒ Accompagnement des enfants lors des repas, temps de repos, soins quotidiens et activités.
- ⇒ Communiquer les transmissions, ses observations et alerter le cas échéant.
- ⇒ Se former et s'informer.

4) D'un point de vue « Associatif »

- ⇒ Impulsion et coordination avec le Président de l'Association, de la mise en place des besoins et objectifs de l'Association.
- ⇒ Réception et transmission de toutes informations et documents reçus, nécessaires au fonctionnement de l'Association.
- ⇒ Coopération et implication dans les décisions inhérentes au fonctionnement

des 2 Structures pour en garantir le fondement et la continuité. 2h/mois de réunion en soirée avec le Bureau Associatif.

- ⇒ Participation active aux réunions avec les divers partenaires extérieurs (CAF, PMI, Mairie...).

Conditions de travail

- ⇒ Travail en équipe pluridisciplinaire.
- ⇒ Soumise à la Discrétion professionnelle.
- ⇒ Horaires selon un planning affiché dans le bureau. Celui-ci peut être revu, selon les besoins de l'établissement pour respecter les réglementations en vigueur.
- ⇒ Possibilité de changement d'horaires lors de congés annuels, d'arrêts maladie, ou jours de formation, des autres membres de l'équipe.
- ⇒ Participation à des réunions de fonctionnement et d'analyse des pratiques, 1h30 par mois, en soirée, de 18h45 à 20h15.
- ⇒ Tenue correcte exigée, compatible avec sa mission.



Elle doit toujours tenir informée l'Association et son Président, de tout évènement ou incident survenu dans les locaux ou sur l'enfant

FICHE DE POSTE ÉDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS

Objectif Principal du poste

=> Accueillir et accompagner l'enfant et ses parents, au quotidien, par une relation sécurisante et à l'écoute.

=> Veiller à favoriser le bien-être, l'épanouissement psychomoteur et affectif de l'enfant.

=> Organiser un environnement riche et stimulant pour favoriser ses explorations et découvertes.



Sous la responsabilité de la Directrice et de l'Association.

Activités et tâches relatives au poste

1) Auprès des enfants

⇒ Accueillir l'enfant et son parent, dans un travail d'écoute, en établissant une relation de confiance : Accompagner la séparation, offrir un soutien à la fonction parentale.

⇒ Garantir la sécurité physique, morale et psychologique de l'enfant.

⇒ Identifier et répondre aux besoins physiques mais aussi psychiques des enfants.

⇒ Favoriser l'autonomie de l'enfant.

⇒ Mettre en place des activités qui permettent le développement de l'expression en fonction des capacités des enfants.

⇒ Mener un travail d'observation quotidienne pour adapter les pratiques aux besoins du groupe d'enfants. Registre de la prévention précoce des troubles et carences.

⇒ Aménager l'espace de vie.

⇒ Savoir recueillir et effectuer les transmissions.

⇒ Accompagner et encadrer les enfants, lors des repas, de l'endormissement, du réveil, des activités ou jeu libre.

2) D'un point de vue « Fonctionnement /Organisation »

- ⇒ Déterminer les besoins en matériel pédagogique.
- ⇒ Veiller au renouvellement des activités auprès des enfants.
- ⇒ Respecter les conditions de sécurité.
- ⇒ Veiller à utiliser et respecter les outils mis en place pour accomplir sa mission.

3) Auprès de l'équipe et de l'institution

- ⇒ Travailler en équipe pluridisciplinaire et intervenants extérieurs.
- ⇒ Impulser une dynamique de réflexion et d'amélioration des pratiques.
- ⇒ Veiller à utiliser les outils mis en place pour rester dans sa mission.
- ⇒ Participer à la réflexion et à l'élaboration du projet d'établissement.
- ⇒ Contribuer au bon fonctionnement et à la cohérence des actions menées auprès du jeune enfant et de son parent.
- ⇒ Communiquer les transmissions, ses observations et alerter le cas échéant.
- ⇒ Accueillir les étudiants et les suivre.
- ⇒ Se former et s'informer.

Conditions de travail

- ⇒ Travail en équipe pluridisciplinaire.
- ⇒ Assure la continuité de Direction, en cas d'absence de la Directrice.
- ⇒ Soumise à la Discrétion professionnelle.
- ⇒ Horaires selon un planning affiché dans le bureau de la Directrice. Celui-ci peut être revu, selon les besoins de l'établissement pour respecter les réglementations en vigueur.
- ⇒ Possibilité de changement d'horaires lors de congés annuels, d'arrêts maladie, ou jours de formation, des autres membres de l'équipe.
- ⇒ Participation à des réunions de fonctionnement et d'analyse des pratiques, 1h30 par mois, en soirée, de 18h45 à 20h15.
- ⇒ Tenue correcte exigée, compatible avec sa mission.



Elle doit toujours tenir informée la Directrice, de tout évènement ou incident survenu dans les locaux ou sur l'enfant, afin que cela puisse être pris en considération, puis restitué soit aux parents, soit au Bureau de l'Association..

FICHE DE POSTE AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

Objectif Principal du poste

=> Accompagner l'enfant et ses parents, au quotidien, en veillant au bien être, à l'épanouissement et la santé de l'enfant.

=> Participer aux tâches courantes, liées au confort de l'enfant.



Sous la responsabilité de la Directrice et de l'Association.

Activités et tâches relatives au poste

1) Après des enfants et des parents

⇒ Par délégation, accueillir l'enfant et son parent, dans un travail d'écoute, en établissant une relation de confiance : Accompagner la séparation.

⇒ Favoriser l'intégration des enfants, le développement psycho-affectif et intellectuel, la socialisation et l'autonomie.

⇒ Savoir recueillir et effectuer les transmissions.

⇒ Accompagner l'enfant ou le groupe d'enfants, pour que toutes les garanties de sécurité, tant corporelles que psychologiques, soient offertes.

⇒ Accompagner et encadrer les enfants, lors des repas, de l'endormissement, du réveil, des activités ou jeu libre.

⇒ Effectuer des changes et des soins d'hygiène.

⇒ Veiller à l'état de santé de l'enfant et à son équilibre nutritionnel.

2) D'un point de vue « Fonctionnement /Organisation »

⇒ Vérifier le contenu de la pharmacie et les dates de péremptions, en collaboration avec la référente Santé.

⇒ Assurer et s'assurer du respect des mesures d'hygiène de l'enfant, des locaux, jouets, linge et mobiliers.

⇒ Respecter les conditions de sécurité.

⇒ Veiller à utiliser et respecter les outils mis en place pour accomplir sa mission.

3) Auprès de l'équipe et de l'institution

- ⇒ Travailler en équipe pluridisciplinaire et intervenants extérieurs.
- ⇒ Travailler et collaborer avec la Référente Santé pour la mise en place du suivi Santé des enfants.
- ⇒ Veiller à utiliser les outils mis en place pour rester dans sa mission.
- ⇒ Participer à la réflexion et à l'élaboration du projet d'établissement.
- ⇒ Contribuer au bon fonctionnement et à la cohérence des actions menées auprès du jeune enfant et de son parent.
- ⇒ Communiquer les transmissions, ses observations et alerter le cas échéant.
- ⇒ Accueillir les étudiants et les suivre.
- ⇒ Se former et s'informer.

Conditions de travail

- ⇒ Travail en équipe pluridisciplinaire.
- ⇒ Soumise à la Discrétion professionnelle.
- ⇒ Horaires selon un planning affiché dans le bureau de la Directrice. Celui-ci peut être revu, selon les besoins de l'établissement pour respecter les réglementations en vigueur.
- ⇒ Possibilité de changement d'horaires lors de congés annuels, d'arrêts maladie, ou jours de formation, des autres membres de l'équipe.
- ⇒ Participation à des réunions de fonctionnement et d'analyse des pratiques, 1h30 par mois, en soirée, de 18h45 à 20h15.
- ⇒ Tenue correcte exigée, compatible avec sa mission.



Elle doit toujours tenir informée la Directrice, de tout évènement ou incident survenu dans les locaux ou sur l'enfant, afin que cela puisse être pris en considération, puis restitué soit aux parents, soit au Bureau de l'Association.

FICHE DE POSTE AUXILIAIRE PETITE ENFANCE

Objectif Principal du poste

- => Contribuer à l'encadrement et à la sécurité des enfants.
- => Participer aux tâches courantes.

 **Sous la responsabilité de la Directrice ou de la professionnelle diplômée qualifiée (E.J.E et/ou A.P) et de l'Association.**

Activités et tâches relatives au poste

1) Auprès des enfants

- ⇒ Accompagner l'enfant au quotidien, individuellement et en groupe.
- ⇒ Seconder l'Accueillante, pour lui permettre d'accueillir l'enfant et son parent, sans avoir à gérer le reste du groupe.
- ⇒ Accompagner suffisamment le groupe d'enfants, pour que toutes les garanties de sécurité, tant corporelles que psychologiques, soient offertes.
- ⇒ Accompagner et encadrer les enfants, lors des repas, de l'endormissement, du réveil, des activités ou jeu libre.
- ⇒ Effectuer des changes et des soins d'hygiène.

2) D'un point de vue Fonctionnement /Organisation

- ⇒ Assurer la mise en place des repas (mixage si besoin du repas BB, préparation des biberons, Mise en place des tables, préparation des plats pour chaque table...).
- ⇒ Effectuer des tâches relatives à l'entretien des locaux et du linge.
- ⇒ Respecter les conditions de sécurité et d'hygiène des locaux, jouets, linge et mobiliers.
- ⇒ Veiller à utiliser et respecter les outils mis en place pour accomplir sa mission.

3) Auprès de l'équipe et de l'institution

- ⇒ Travailler en équipe pluridisciplinaire et intervenants extérieurs.

- ⇒ Participer à la réflexion et adhérer au projet d'établissement.
- ⇒ Savoir communiquer avec les autres membres de l'équipe avec des transmissions et des observations. Alerter le cas échéant.
- ⇒ Se former et s'informer.

Conditions de travail

- ⇒ Travail en équipe pluridisciplinaire.
- ⇒ Soumise à la Discrétion professionnelle.
- ⇒ Horaires selon un planning affiché dans le bureau de la Directrice. Celui-ci peut être revu, selon les besoins de l'établissement pour respecter les réglementations en vigueur.
- ⇒ Possibilité de changement d'horaires lors de congés annuels, d'arrêts maladie, ou jours de formation, des autres membres de l'équipe.
- ⇒ Possibilité d'effectuer des horaires sur le temps de ménage, de 15h45 à 19h45 lors du remplacement de l'Agent d'Entretien.
- ⇒ Participation à des réunions de fonctionnement et d'analyse des pratiques, 1h30 par mois, en soirée, de 18h45 à 20h15.
- ⇒ Tenue correcte exigée, compatible avec sa mission.



Elle doit toujours tenir informée la Directrice, ou la Professionnelle Diplômée Qualifiée, de tout évènement ou incident survenu dans les locaux ou sur l'enfant, afin que cela puisse être pris en considération, puis restitué soit aux parents, soit au Bureau de l'Association.

FICHE DE POSTE AGENT D'ENTRETIEN

Objectif Principal du poste

=> Assurer l'hygiène, l'asepsie des locaux et des matériaux, et l'entretien du linge.



Sous la responsabilité de la Directrice ou de la Professionnelle Diplômée Qualifiée (E.J.E et/ou A.P) et de l'Association.

Activités et tâches relatives au poste

1) Par rapport à l'entretien des locaux

- ⇒ Entretien et désinfection des locaux et du matériel selon le protocole détaillé, au quotidien.
- ⇒ Assurer l'entretien du linge.
- ⇒ Effectuer les lits des enfants pour le lendemain, en veillant à leur confort et hygiène.
- ⇒ Effectuer un entretien et désinfection complets, des locaux suivant le planning mensuel.
- ⇒ Veiller au bon entretien du matériel mis à disposition et signaler toute dégradation éventuelle.
- ⇒ Tenir un état du stock en produits ménagers et en informer les responsables de commandes suffisamment à l'avance, pour ne pas être en rupture.
- ⇒ S'assurer de la fermeture de la structure au moment de partir (fenêtres, volets, portes, portail) et signaler toute dégradation éventuelle.

2) Auprès de l'équipe et de l'institution

- ⇒ Travailler en équipe pluridisciplinaire.
- ⇒ Veiller à utiliser les outils mis en place pour rester dans sa mission.
- ⇒ Savoir communiquer avec les autres membres de l'équipe avec des transmissions et des observations. Alerter le cas échéant.
- ⇒ Se former et s'informer.

Conditions de travail

- ⇒ Travail en équipe Pluridisciplinaire ou seule.
- ⇒ Soumise à la Discrétion professionnelle.
- ⇒ Horaires selon un planning affiché dans le bureau de la Directrice.
- ⇒ Tenue correcte exigée, compatible avec sa mission.



- **Avant de quitter l'établissement, elle doit toujours appeler la Directrice (téléphone de la crèche), pour signaler son départ. (Mesures de sécurité car travaille seule.**

- **Elle doit toujours tenir informée la Directrice, ou la Professionnelle Diplômée Qualifiée, de tout évènement ou incident survenu dans les locaux, afin que cela puisse être pris en considération, puis restitué au Bureau de l'Association.**

PROTOCOLE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

Objectif : Permettre l'accueil d'enfants présentant un handicap ou une maladie chronique.

Enfant concerné : Enfant atteint de trouble(s) de la santé évoluant sur de longues périodes et compatible(s) avec la vie en collectivité.

Le **PAI** a pour but de permettre à cet enfant de suivre son traitement et d'assurer, en tant que lieu d'accueil, sa sécurité.

Accueil : Le PAI pourra être mis en place, à la demande de la famille ou de l'établissement, par le Référent Santé, en concertation avec le médecin traitant, à partir des besoins thérapeutiques précisés sur une ordonnance signée par le médecin traitant et mis à jour en fonction de l'évolution de la pathologie.

⇒ **Le traitement Médical** pourra être donné par une professionnelle diplômée qualifiée, selon le protocole du médecin.

⇒ **Les soins d'Urgence** : Lorsque la maladie évolue par crise ou par accès, il sera établi dès la demande d'accueil, un **protocole d'intervention** décrivant :

- les signes d'appel,
- les symptômes visibles,
- les mesures à prendre pour assurer la mise en sécurité de l'enfant,
- les médecins à joindre,
- les permanences téléphoniques accessibles et les éléments d'information à fournir au service d'urgence pour une compréhension efficace du problème.

→ Ce protocole signé du médecin traitant sera inclus dans le PAI.

PROTOCOLE DE COUCHER & DE SURVEILLANCE DE LA SIESTE

- **Le Coucher**

Les enfants sont couchés, un par un, dans leur lit, par une professionnelle, de façon échelonnée et en fonction de leur rythme.

Les 2 /12 mois, sont couchés sur le dos, dans une turbulette.

Les 1an /2 ans, sont couverts par une couette légère qui n'est pas bordée.

Les 2/3 ans ont un sac de couchage ouvert sur un côté.

Lorsque l'enfant est couché, la professionnelle s'assure toujours d'entendre le « clic » de fermeture du lit à barreau.

- **La Surveillance**

La professionnelle ne reste pas dans la pièce mais effectue une surveillance chaque fois qu'un enfant est couché & au moins 1 fois toutes les 30mn.

Lors de son passage, elle inscrit sur une fiche, son nom & l'heure de son passage.

PROTOCOLE CONDUITE A TENIR MALADIES IDENTIFIEES

1. En cas de **maladie contagieuse identifiée** dans la collectivité

- ⇒ Informer les familles et le personnel en contact, afin de mettre en œuvre les mesures préventives ou curatives qui s'imposent, et inciter dans certains cas les personnes à consulter leur médecin : fragilité de certains enfants, nourrissons, anciens prématurés, risque de gravité accrue : sujets immuno-déprimés, femmes enceintes.
- ⇒ Vérifier et mettre à jour les vaccinations du personnel et des enfants (rubéole, tuberculose, coqueluche, hépatite...).
- ⇒ Eviction (ou non) de l'enfant malade suivant son état clinique. En effet, la fréquentation de la collectivité à la **phase aiguë** de la maladie infectieuse n'est pas souhaitable même si l'agent pathogène responsable de l'infection, ne justifie pas par lui-même une éviction temporaire de la collectivité.

NB/L'éviction peut aussi se justifier afin de réduire le risque pour la collectivité.

2. Liste des **maladies** qui peuvent conduire à une **Eviction en phase aiguë**

- Angine, Bronchiolite, Bronchite, Conjonctivite (un traitement est obligatoire), Grippe, Herpès, Varicelle.

NB/Cette décision prise au cas par cas, est du ressort de la responsable de la structure et doit être conditionnée par le confort de l'enfant, notamment si les symptômes sont sévères.

3. L'éviction de la collectivité est une **obligation réglementaire** pour certaines pathologies (**11 pathologies**)

- **L'angine à streptocoque** (éviction de l'enfant : 2 jours après le début de l'antibiothérapie)
- **La scarlatine**, une des formes d'angine à streptocoque (éviction de l'enfant : 2 jours après le début de l'antibiothérapie)

- **La coqueluche** (évacuation de l'enfant : 5 jours après le début de l'antibiothérapie)
- **L'hépatite A** (évacuation de l'enfant : 10 jours après le début de l'ictère)
- **L'impétigo**, lorsque les lésions sont étendues (évacuation de l'enfant : 3 jours après le début de l'antibiothérapie)
- **Les infections invasives à méningocoque** (évacuation consiste en l'hospitalisation de l'enfant et dure jusqu'à guérison)
- **Les oreillons** (évacuation de l'enfant : 9 jours à partir de l'apparition de l'inflammation de la glande parotéid)
- **La rougeole** (évacuation de l'enfant : 5 jours après le début de l'éruption)
- **La tuberculose** (évacuation de l'enfant : tant que le sujet est bacillifère (présence du bacille dans les crachats), jusqu'à l'obtention d'un certificat attestant que le sujet ne l'est plus. À noter cependant que l'enfant n'est pratiquement jamais bacillifère.
- **La gastro-entérite à Escherichia coli entéro-hémorragique** et la **gastro-entérite à Shigella sonnei** (Retour en collectivité après deux coprocultures négatives)
- **Le COVID-19** (évacuation de l'enfant : cf protocole en vigueur)

4. Les conduites à tenir

- Lavage soigneux des mains (après passage aux toilettes, après avoir changé la couche d'un enfant, avant la préparation des repas, avant de donner à manger aux enfants)
- En cas de selles liquides, porter des gants jetables pour changer la couche de l'enfant
- Nettoyer et désinfecter les lits des enfants qui sont malades (le jour même)
- Laver et désinfecter TOUS les jouets de la crèche
- Désinfection des tétines (le jour même)
- Désinfection meuble à doudous (le jour même)
- Désinfection des poignées de portes plusieurs fois par jour
 - ⇒ Les mesures d'hygiène renforcée doivent être scrupuleusement appliquées.
 - ⇒ Elles doivent être mises en place pour minimiser le risque de développement d'une épidémie ou de l'endiguer.
 - ⇒ Elles sont habituellement ponctuelles et limitées dans le temps.



Ce projet d'Établissement et les documents annexés ont été approuvés par le Conseil d'Administration en date du 14/03/2023.

SOMMAIRE

LE PROJET D'ETABLISSEMENT

La Charte Nationale pour l'Accueil du Jeune Enfant p1

I Un projet d'accueil p2

A. Une structure pour les 2 mois-2 ans et + p3

B. Une équipe pluridisciplinaire p3

1) Présentation de l'équipe p3

- a) L'équipe éducative p3
- b) Le personnel de service p6
- c) Le référent santé p6
- d) Les partenaires éducatifs ou institutionnels p7
- e) Les interventions ponctuelles d'autres professionnels p8

2) Le travail d'équipe p8

- a) La réunion d'équipe p9
- b) L'analyse des pratiques p9
- c) Les actions en matière de formation p10

II Un projet éducatif p11

A. Nos valeurs éducatives p12

B. L'espace p12

- a) Le hall d'entrée vitré p13
- b) Le lieu de vie p13
- c) Les chambres p15
- d) La salle de change p15

C. Les espaces communs avec le Jardin d'Enfants p16

- a) La cuisine p16
- b) L'espace repas p16
- c) La salle d'eau p17
- d) La salle de motricité p17
- e) Le patio extérieur p17
- f) La bibliothèque p17
- g) La cour extérieure semi-couverte p18

D. Un accompagnement spécifique p19

1) L'accompagnement de l'enfant p19

- a) Le choix de références p19
- b) L'observation et la parole : 2 outils de médiation privilégiés p20
- c) La relation de maternage : la « juste » distance affective p20

Une journée type aux « lucioles » p22

2) L'accompagnement dans les temps forts de la journée p23

- a) Au moment de l'accueil p23
- b) Au moment du temps de sommeil p25
- c) Au moment des repas p26

E. Nos démarches et positionnements éducatifs p30

1) L'acquisition de la propreté p30

- a) Le change p30
- b) Le pot p30
- c) Être propre : processus de maturité p31
- d) L'éducation à l'hygiène et à la santé p32

2) Le jeu et les activités artistiques p33

- a) L'activité libre et le jeu symbolique p33
- b) L'activité « dirigée » p34

c) Les autres supports d'activité privilégiés p35

3) L'intégration de règles, de limites et d'interdits p38

III Le projet social et développement durable p39

A. Un projet social autour de deux structures « Petite enfance » p40

B. La participation parentale p40

1) L'accueil des nouvelles familles p41

2) Les moments partagés p41

3) L'investissement parental dans la gestion associative de la structure p41

C. Des démarches en faveur du développement durable p42

IV Les Annexes p44

- Les Fiches de Poste
 - Directrice p45
 - Educatrice de Jeunes Enfants p48
 - Auxiliaire de Puériculture p51
 - Auxiliaire Petite Enfance p53
 - Agent d'Entretien p55

- Les Protocoles
 - Projet d'accueil individualisé p57
 - Coucher et surveillance de la sieste p58
 - Conduite à tenir maladies identifiées p59